



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2019

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Sixième session
Victoria Falls (Zimbabwe), 24-27 février 2020

Point 6 (b) de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes plénières et séances parallèles sur l'examen approfondi, l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les sous-thèmes du Forum régional africain pour le développement durable :
Table ronde plénière sur le sous-thème des partenariats et de la concrétisation des moyens de mise en œuvre pour exécuter le Programme 2030 et l'Agenda 2063 au cours de la période 2020-2030

Mettre à niveau les moyens de mise en œuvre pour réaliser les objectifs de développement durable l'Agenda 2063

I. Contexte

1. L'objectif de développement durable 17 consiste à redynamiser les partenariats mondiaux pour soutenir le développement durable grâce au financement, au renforcement des capacités, à l'apprentissage par les pairs et au partage des connaissances, à la soutenabilité de la dette, à la facilitation du commerce, aux partenariats public-privé efficaces et à l'accès à la technologie. Il englobe les moyens de mise en œuvre, sans lesquels aucun des autres objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ne pourraient être réalisés. Il prévoit la mise en place d'une grande diversité de partenariats multisectoriels avec les parties prenantes, une vision commune entre les pays et les communautés, un secteur public et un privé efficaces, des partenariats entre les organisations de la société civile et le secteur public, la cohérence des politiques et un engagement fort pour procurer des moyens innovants de faire de cette vision une réalité.

2. Les mécanismes innovants de financement public-privé aux niveaux national et mondial doivent être substantiels pour accélérer les progrès vers la réalisation des deux programmes. Tout aussi importante sera la capacité de promouvoir les innovations scientifiques et technologiques dans divers secteurs, à savoir l'agriculture sous la forme d'une agriculture intelligente et de précision, d'améliorer la productivité le long des chaînes de valeur, les soins de santé (diagnostics et traitements perfectionnés grâce au numérique), l'énergie (pétrochimie), un environnement plus propre et plus vert (villes intelligentes), les affaires (information économique), les transports, les communications et autres aspects socioéconomiques critiques de l'économie numérique. De plus, des données facilement accessibles, précises et de haute qualité restent essentielles aux pays qui établissent leurs propres programmes, visions et plans de développement nationaux afin de suivre et d'évaluer les progrès de la mise en œuvre.

* ECA/RFSD/2020/1.



3. Globalement en Afrique, des progrès rapides ont été faits dans la réalisation de nombreuses cibles. En 2018, les envois de fonds ont atteint 77 milliards de dollars, soit leur plus haut niveau historique, et sont devenus un élément important des flux de capitaux vers l'Afrique. Les services FinTech sont devenus un puissant levier de croissance et d'inclusion financière en Afrique en fournissant un grand nombre de services aux citoyens qui étaient auparavant exclus des services financiers de base. Depuis le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est entré dans sa phase opérationnelle avec 54 signatures et 24 ratifications, et devrait créer la zone de libre-échange la plus grande depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de par sa couverture géographique et économique et un produit intérieur brut (PIB) total de 2500 milliards de dollars. Pourtant, des défis notables subsistent : l'aide publique au développement (APD) vers l'Afrique a atteint un pic de 52 milliards de dollars en 2013 avant de se tasser à 47 milliards en 2017, alors que les flux d'investissement privé ne sont pas en phase avec le développement durable. L'augmentation de la dette publique et des flux financiers illicites est un problème critique de financement des investissements en faveur du développement durable. En 2018, la dette publique totale de l'Afrique était en moyenne de 59 % du PIB, et a atteint plus de 100 % dans au moins six pays¹. Seuls 40 % des indicateurs du cadre de données relatives aux objectifs de développement durable contiennent des données concernant l'Afrique².

4. Le présent document offre une analyse des types de partenariat et de coopération nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 ainsi que de la mesure dans laquelle les pays africains exploitent les moyens de mise en œuvre. Les progrès sont évalués en mettant l'accent sur les principales cibles, à savoir le financement, la technologie, le commerce, le renforcement des capacités et les statistiques. Il est pris en compte le fait que les cibles sont interconnectées : les actions qui contribuent à la réalisation d'une cible peuvent avoir une incidence sur celle d'autres cibles. De même, certaines questions transversales peuvent affecter plusieurs cibles. Par exemple, la mobilisation innovante du financement interne nécessitera l'amélioration des capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres taxes, de la réglementation financière et de la supervision. La production de statistiques par des enquêtes sur les ménages demande des compétences complexes et des moyens humains massifs. Les problèmes liés aux données peuvent être réglés en mobilisant les fonds des donateurs pour créer des tableaux de bord en temps réel au niveau sectoriel. Des modes de financement innovants sont nécessaires pour accroître l'investissement dans la promotion de l'accès universel aux infrastructures et aux services numériques. Si les progrès technologiques entraînent des risques liés aux flux financiers illicites, ils peuvent également permettre de renforcer l'administration fiscale et aider les États membres à lutter contre ces flux. L'analyse sera donc centrée sur les cibles en excluant les chevauchements.

5. L'évaluation proposée dans le présent document est centrée sur un haut degré de convergence entre les deux programmes. Les seuls objectifs qui ne sont pas traduits dans le Programme 2030 sont les objectifs 8 et 16 de l'Agenda 2063, qui traitent des priorités liées respectivement à une Afrique unie avec des valeurs culturelles et à la mise en place d'institutions financières continentales essentielles. L'objectif de développement durable 17, l'objet du présent document, est directement lié à l'objectif 19 de l'Agenda 2063, les cibles de renforcement des capacités et de technologie sont directement corrélées à l'objectif 2 de

¹ Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2019). *État de l'intégration régionale en Afrique IX*. Addis-Abeba (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.19.II.K.3)

² Voir https://unstats.un.org/sdgs/report/2018/data_revolution (consulté le 16 décembre 2019, en anglais).

l'Agenda 2063 et le financement est lié à l'objectif 20. La promotion et la redynamisation des moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable contribueront donc également à l'accélération de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063.

6. Le présent document comprend cinq sections. La première section est l'introduction et la deuxième présente les tendances clefs et les progrès. La troisième section est axée sur les contraintes et les difficultés émergentes. La quatrième section examine la feuille de route, les priorités et les moyens d'action visant à accélérer la mise en œuvre. La cinquième section conclut le présent document avec les messages clefs.

II. Tendances clefs et progrès

A. Financement

7. Les besoins de financement pour les objectifs de développement durable sont considérables et ne laissent aucune place à la complaisance. Ils sont estimés à entre 600 milliards et 638 milliards de dollars³, et jusqu'à 1300 milliards de dollars par an⁴. Étant donné la croissance démographique exponentielle de l'Afrique, la demande en investissements dans le capital humain et physique continuera d'augmenter, et reporter ces investissements n'est pas une solution⁵.

8. La marge de manœuvre budgétaire doit être étendue pour rendre les dépenses équitables. Pour réaliser les deux programmes dans toute leur ampleur et leur profondeur, les gouvernements africains devraient concevoir des mesures visant à élargir l'espace budgétaire. En moyenne, le ratio impôts/PIB en Afrique est d'environ 17 % (de 6 % au Tchad à 42 % au Lesotho), le ratio de recettes non fiscales en pourcentage du PIB étant de 5 %⁶. Cela souligne la possibilité de collecter davantage de recettes intérieures. En ajustant les politiques budgétaires et en gérant mieux les recettes fiscales, les pays africains peuvent accroître les recettes intérieures de 12 à 20 % du PIB (ibid.).

9. En 2018, les envois de fonds ont atteint 77 milliards de dollars et sont devenus un élément important des flux de capitaux vers l'Afrique. La réduction du coût des envois de fonds de 9 % en 2018 à la cible de 3 % fera augmenter les réceptions nettes. Les flux d'investissement étranger direct en Afrique sont tombés en 2008 d'un pic de 61 milliards de dollars à 46 milliards en 2010 et à 41 milliards de dollars en 2017, et ont remonté à 45 milliards de dollars en 2018.⁷ Les causes profondes incluent la crise financière mondiale et le rééquilibrage récent des portefeuilles en raison de l'augmentation des taux d'intérêt entre les économies avancées ainsi que la faiblesse du climat

³ Schmidt-Traub, G. 2015, *Investment Needs to Achieve the Sustainable Development Goals Understanding the Billions and Trillions*, document de travail du Réseau des solutions pour le développement durable, deuxième version.

⁴ Kante, H., sans date, *SDGs in Africa — The Financing Gap*, Africa Sustainability Centre.

⁵ Bagashaw, B., 2019, *Africa and the Sustainable Development Goals: A long way to go*, Africa in Focus, voir www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2019/07/29/africa-and-the-sustainable-development-goals-a-long-way-to-go/ (consulté le 18 décembre 2019, en anglais).

⁶ CEA, 2019. Rapport économique sur l'Afrique : La politique budgétaire au service du financement du développement durable en Afrique (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.K.2). Voir https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/era2019_french-20190501_rev_23may.pdf (consulté le 18 décembre 2019).

⁷ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2019. *Sustainable Development Goal 17: Strengthen the means of implementation and revitalize the global partnership for sustainable development*. Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg17> (consulté le 18 décembre 2019, en anglais).

d'investissement du continent. L'APD vers l'Afrique a culminé à 52 milliards de dollars en 2013 avant de tomber à 47 milliards de dollars en 2017⁸.

B. Technologie

10. La science, la technologie et l'innovation sont au cœur de l'appui à la croissance endogène et à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Elles offrent des d'importantes possibilités à la transformation structurelle des pays africains. L'amélioration de l'accès à la science, la technologie et l'innovation, aux connaissances et au savoir est un moyen indispensable de partager des idées, de promouvoir l'innovation et de veiller à ce que tous les objectifs de développement durable soient atteints d'ici à 2030.

11. Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2018⁹ fait le point sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique en considérant les éléments sous-tendant l'accès à l'électricité, l'éducation et le développement des compétences, l'accès à Internet et les dépenses en recherche-développement (R-D) en proportion du PIB comme étant des paramètres clefs des investissements publics et privés dans ces domaines. Aujourd'hui, l'Afrique représente seulement 2 % des travaux de recherche mondiaux, 1,3 % des dépenses mondiales en recherche et seulement 0,2 % des brevets dans le monde (Institut de statistique de l'UNESCO 2018).

12. L'Afrique tire déjà parti des possibilités remarquables offertes par la numérisation et la révolution mobile. Au cours des dix dernières années, le continent a enregistré la plus forte croissance mondiale de l'accès à l'Internet, de 2,1 % en 2005 à 24,4 % en 2018¹⁰. Cette tendance est aussi observée dans les abonnements de téléphonie mobile et dans les foyers équipés d'un ordinateur, ce qui touche l'économie dans son ensemble. Le déploiement des infrastructures en Afrique subsaharienne a amélioré la couverture 3G de 63 % en 2017 à 70 % en 2018, élargissant ainsi l'accès à plus de 80 millions de personnes (GSMA 2019)¹¹. Ces progrès sont également évidents dans les technologies financières, l'Afrique étant en train de connaître une envolée des services financiers et des technologies de paiement alimentée par les trois principaux centres du continent que sont l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigéria.

C. Commerce

13. En mars 2018, 44 États membres de l'Union africaine ont signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale (ZLECA). L'Accord est entré dans sa phase opérationnelle avec 54 signatures et 24 ratifications. La ZLECA devrait être une étape majeure dans la réalisation non seulement de l'Agenda 2063 de l'Union africaine mais également des objectifs de

⁸ Division de statistique de l'ONU. Voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database> (consulté le 18 décembre 2019, en anglais).

⁹ Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, 2018. *2018 Africa Sustainable Development Report : Towards a Transformed and Resilient Continent* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.K.1). Voir www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/asdr_2018_en_web.pdf (consulté le 16 décembre 2019, en anglais).

¹⁰ Union internationale des télécommunications, 2018, *Measuring the Information Society Report, 2018*, Voir <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/misr2018.aspx> (consulté le 17 décembre 2019, en anglais).

¹¹ GSMA, 2019. *The state of Mobile Internet Connectivity, 2019*, Voir www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2019/07/GSMA-State-of-Mobile-Internet-Connectivity-Report-2019.pdf (consulté le 18 décembre 2019, en anglais).

développement durable, en particulier l'objectif de développement durable (ODD) 17.

14. La mise en place de la ZLECA devrait commencer le premier juillet 2020 avec la libéralisation du commerce des biens et des services. Par la suppression progressive d'au moins 90 % des lignes tarifaires représentant pas moins de 90 % des importations, les signataires de la ZLECA accéléreront radicalement les efforts visant à réaliser la cible 17.1 de l'ODD 17 en contribuant à la moyenne mondiale pondérée des taux de douane (indicateur 17.10.1). Au-delà des seuls droits de douane, des efforts seront également faits en parallèle en vue de faciliter le commerce des services en Afrique, en commençant par les cinq secteurs prioritaires arrêtés : affaires, communication, finance, transport et tourisme.

15. Tandis que la part du commerce intra-africain (exportations) des marchandises représentait environ 16 % du commerce total de l'Afrique en 2018, les travaux empiriques récents de la CEA estiment qu'elle pourrait augmenter de plus de 50 % au cours des deux prochaines décennies suite à la réduction des droits de douane sur les biens dans le continent africain, comme le prévoit la ZLECA. D'un autre point de vue, l'étude de la CEA démontre qu'avec la ZLECA, la valeur des exportations intra-africaines augmenterait significativement, d'entre 50 milliards de dollars (15 %) et 70 milliards de dollars (25 %), par rapport à une situation sans mise en place de la ZLECA, d'ici à 2040. Par conséquent, la ZLECA devrait fortement contribuer à la réalisation de la cible 17.11 en aidant à accroître la part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales (indicateur 17.11.1).

D. Statistiques

16. Des données précises et une planification fondée sur la science sont essentielles au développement durable et à la transformation de l'Afrique. La forte demande en statistiques en vue de réaliser la planification et le suivi efficace des objectifs de développement durable n'a pas été comblée, ce qui pose problème par la suite au suivi efficace.

17. Malgré l'appui au renforcement des capacités statistiques en Afrique, le financement du développement de la statistique est passé de 68 millions de dollars en 2006 à 222 millions de dollars en 2016. Cela n'a pas entraîné d'amélioration proportionnelle des capacités statistiques, car le financement a été axé sur les donateurs et non pas aligné sur les priorités des pays¹².

18. L'Organisation des Nations Unies¹³ estime que les 623 millions de dollars reçus par les pays en développement en appui au développement de la statistique représentent 0,33 % des APD totales. Ce chiffre est inférieur aux APD de 0,7 % nécessaires par an. De plus, ces ressources ont appuyé davantage les statistiques démographiques et sociales que les statistiques environnementales et multisectorielles. Les statistiques ventilées par sexe sont un autre domaine dans lequel l'investissement a été insuffisant. Selon l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

¹²Paris 21, 2019, *Statistical capacity development outlook 2019*, voir <https://paris21.org/sites/default/files/inline-files/Statistical%20Capacity%20Development%20Outlook%202019.pdf> (consulté le 17 décembre 2019, en anglais).

¹³Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 2019, *Sustainable Development Goal 17: Strengthen the means of implementation and revitalize the global partnership for sustainable development*. Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg17> (consulté le 18 décembre 2019, en anglais).

(ONU-Femmes 2019), seuls 38 % des ressources des APD ont été consacrées à l'égalité des sexes.¹⁴

19. De plus, des données et des statistiques ventilées sont nécessaires pour étayer les cibles et les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et aux groupes vulnérables en vue du suivi effectif des progrès de mise en œuvre de l'engagement continu dans les objectifs de développement durable qui consiste à ne laisser personne pour compte. Cependant, dans la base de données mondiale des objectifs de développement durable, aucun des 54 pays africains ne dispose d'informations sur la proportion des indicateurs produits au niveau national avec une ventilation complète lorsque cela est pertinent pour la cible, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle.

20. Il a été relevé que 78 % des pays ont mené une évaluation exhaustive de leurs différents systèmes et que 29 pays sur 40, soit 73 %, ont élaboré un plan stratégique pour relancer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

E. Renforcement des capacités

21. Plusieurs facteurs ont contribué à la tendance à la hausse de la diversification des sources de connaissances nationales qui peuvent être exploitées en appui au renforcement des capacités. Des centres de réflexion et des réseaux de connaissance locaux émergent dans de nombreux pays, ce qui les rend moins dépendants de l'expertise technique étrangère.

22. Le marché de l'appui au renforcement des capacités s'est également mondialisé et devient multipolaire. Les marchés émergents offrent de nouvelles sources d'expertise pertinente, comme le montre la croissance de la coopération Sud-Sud, en particulier au niveau régional.

23. Les progrès des technologies ont aussi aidé à uniformiser les règles. La connexion croissante des personnes et des marchés dans la plupart des pays africains peut désormais tirer parti d'un réservoir de connaissance en augmentation rapide et de marchés de capitaux mondiaux de pairs pour échanger et obtenir des avis dans leurs propres régions.

24. Dans ce contexte, en 2019, la CEA, en collaboration avec son partenaire, la Commission de l'Union africaine, a intensifié son appui au renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales, dans le but de faire progresser la mise en œuvre des deux programmes en renforçant les cadres de collaboration et la coopération Sud-Sud et triangulaire.

25. La CEA et ses partenaires ont depuis soutenu des pays africains dans l'élaboration et la mise en œuvre de modèles macroéconomiques destinés à appuyer leur processus de formulation et d'application des politiques. Actuellement, 19 pays (l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Libéria, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Soudan, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe) ont été formés à l'utilisation de la boîte à outils et ont aligné leurs plans nationaux de développement sur les objectifs de développement et l'Agenda 2063.

26. De plus, des formations sur l'économie commerciale, l'intégration régionale et le renforcement des capacités en faveur de la politique commerciale et de la transformation structurelle et la modélisation commerciale

¹⁴ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, 2019, *Progress on the Sustainable Development Goals : Gender Snapshot 2019*. Voir <https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/gender-snapshot.pdf> (consulté le 16 décembre 2019, en anglais).

de base ont été dispensées pour 29 États membres et ont aux bénéficiaires de comprendre les avantages et les difficultés de la mise en place de la ZLECA.

III. Lacunes, contraintes et problèmes émergents

A. Financement

27. L'augmentation de la dette publique et des flux financiers illicites est un problème critique du financement des investissements en faveur du développement durable. En 2018, la dette publique totale de l'Afrique était en moyenne de 59 % du PIB, et a atteint plus de 100 % dans au moins six pays (CEA 2019)¹⁵.

B. Technologie

28. Un examen du continent révèle que moins de la moitié des pays africains ont adopté des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation qui prennent en compte les impératifs du développement durable de manière holistique. Ils tendent plutôt à se concentrer sur le financement de recherches en mettant moins l'accent sur l'élaboration, l'achat et l'innovation de technologies. La mise en œuvre de politiques est freinée par le manque de connaissances politiques, la faiblesse des capacités humaines, l'insuffisance du suivi et du principe de responsabilité et l'inadéquation des budgets des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation. Les progrès de l'investissement dans la recherche-développement ont été mitigés sur le continent ces dix dernières années. La plupart des pays n'ont pas encore atteint l'objectif de l'Union africaine consistant à investir au moins 1 % du PIB dans la recherche-développement. Quelques pays ont accru leurs dépenses brutes en recherche-développement. Les dépenses moyennes de l'Afrique en recherche-développement sont estimées à 0,5 % du PIB, loin de la moyenne mondiale de 2,3 %. Rares sont les membres du partenariat régional et international pour la recherche et l'innovation qui disposent du financement adéquat.

29. Ils éprouvent tous un manque de capacités du point de vue du nombre actuel de diplômés de l'éducation secondaire et supérieure, qui sont toujours majoritairement tournés vers les sciences humaines et sociales, alors que la proportion d'étudiants en science, technologie, ingénierie et mathématique est en moyenne de moins de 25 %.

30. De plus, il existe également des problèmes engendrés par les technologies naissantes, notamment la quatrième révolution industrielle. La nouvelle vague d'innovations dans les nouvelles technologies est en train de déferler et doit encore être exploitée par le continent.

C. Commerce

31. Le commerce numérique est un sujet nouveau qui nécessite l'attention particulière de l'Afrique. Bien que la majorité des membres africains de l'OMC aient résisté à la poussée vers des négociations multilatérales sur le commerce électronique, en grande partie sous prétexte que la marge de manœuvre politique pour le développement industriel et technologique sera limitée par la libéralisation dans la sphère numérique, la question gagne en importance dans

¹⁵ CEA, 2019, Rapport économique sur l'Afrique : La politique budgétaire au service du financement du développement durable en Afrique (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.K.2). Voir https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/era2019_french-20190501_rev_23may.pdf (consulté le 18 décembre 2019).

le contexte africain (CEA 2019)¹⁶. Le potentiel de l'économie numérique à contribuer au développement économique et social est mis en évidence par la multiplication des politiques et stratégies numériques aux niveaux national et régional. Il est important de noter que les technologies qui constituent la quatrième révolution industrielle (comme l'intelligence artificielle, la robotique, les méga données et l'informatique en nuage) transforment la nature et les dynamiques de production et de distribution. Il est maintenant crucial que l'Afrique adopte ces technologies afin d'améliorer les efforts visant à concrétiser les ambitions industrielles du continent. De plus, dans le contexte de la ZLECA, les plateformes numériques sont des moteurs importants du commerce transfrontalier et des outils qui peuvent faciliter la réalisation de l'objectif de développement durable 17, mais il existe également des difficultés connexes concernant la protection des consommateurs, les paiements et la réglementation. Des efforts sont en train d'être faits pour forger une approche continentale visant à exploiter les avantages de l'économie numérique grâce à la future stratégie de l'Union africaine sur le commerce et l'économie numérique (demandée par le Conseil exécutif de l'Union africaine en janvier 2019) qui sera soumise à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 2020.

32. Un autre domaine qui requiert une attention particulière est le lien entre le commerce et les changements climatiques, suite aux effets dévastateurs des phénomènes naturels, notamment le cyclone Idai dans le sud-est de l'Afrique, la désertification dans la région du Sahel et les sécheresses sur le continent, et les implications qui en découlent pour la production et la distribution des biens et des services.

D. Statistiques

33. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler le manque de données relatives à la cible 17.18 des objectifs de développement durable sur la législation relative à la statistique et aux plans statistiques nationaux. Les données n'étant disponibles que pour 2018, il n'est pas possible de mesurer les progrès dans le temps. L'accès aux données constitue une contrainte. Seuls 54,7 % des États membres de la CEA disposaient de données sur l'alignement de la législation relative à la statistique sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle. De plus, seuls 61,1 % des États membres disposent de données sur les sources de financement pour mettre en œuvre leurs plans statistiques nationaux. Le financement constitue un défi pour l'exécution des plans statistiques nationaux.

34. Concernant l'appui aux capacités statistiques, l'efficacité de l'assistance offerte par les donateurs est limitée par le manque de coordination et d'harmonisation des efforts, ainsi que par le non-alignement de l'appui statistique sur les besoins et les priorités des pays. La réussite des programmes de développement nécessite d'accroître les investissements dans ces domaines. Dans le même ordre d'idée, malgré son importance dans la mesure et la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, le renforcement des capacités n'était pas la principale priorité des donateurs.

35. En ce qui concerne les recensements, le principal problème est de savoir comment renforcer les capacités nationales pour permettre aux ministères de tutelle, aux organisations non gouvernementales, au milieu universitaire, aux partenaires de développement et au public de produire, d'utiliser et de partager des données de recensement géoréférencées sans compromettre la confidentialité. La mobilisation des ressources, les conflits civils et

¹⁶ Ibid.

l'insuffisance de capacités techniques font partie des problèmes qui entravent la réalisation efficace des recensements de 2020¹⁷.

36. L'enregistrement des faits d'état civil, qui peut être la source de nombreux indicateurs des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, est incomplet dans la plupart des pays africains. Les autorités nationales et les partenaires de développement devraient continuer à soutenir l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil et des systèmes nationaux d'identité dans les États membres et aux niveaux régional et continental¹⁸.

E. Renforcement des capacités

37. Malgré les efforts en cours, la capacité d'aligner efficacement les plans nationaux de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 figure parmi les défis auxquels certains pays africains sont confrontés. Une masse critique efficace de changement de capacité opérationnelle et de capacité de transformation, de capacité composite et de compétences critiques, techniques et sectorielles est nécessaire pour accroître les investissements dans le renforcement des capacités. Parmi les autres défis notables se comptent le suivi et l'évaluation des incidences des programmes et la coordination entre institutions gouvernementales et avec les autres parties prenantes.

38. Les pays africains affrontent des difficultés immenses, à la fois s'agissant de la mesurabilité des cibles des programmes de développement et du renforcement des capacités statistiques requises pour collecter les données afin de mesurer ces cibles, en particulier dans le secteur rural.

IV. Accélérer le rythme et étendre l'ampleur de la mise en œuvre

39. Pour renforcer la mise en œuvre, des approches de développement intégrées doivent être adoptées à chaque étape du cycle de planification nationale, ce qui nécessitera un renforcement des capacités au sein des gouvernements et des organismes spécialisés. Le renforcement des capacités et le financement restent essentiels à l'exploitation de la technologie et du commerce pour le développement durable et pour la mesure et l'évaluation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'intensification de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 17 nécessitera de donner la priorité au renforcement des capacités et au financement et de les intégrer à d'autres cibles. Des actions spécifiques aux cibles sont présentées ci-après :

A. Financement

40. Pour progresser, il faut mettre en place des mécanismes novateurs de financement et de gestion des dépenses publiques afin d'assurer la responsabilisation, la transparence et l'optimisation des ressources. Déterminer les besoins d'investissement au niveau des pays est nécessaire pour mieux comprendre l'ampleur des déficits de financement. Par exemple, la réalisation des objectifs de développement durable tenant compte des besoins des enfants

¹⁷ Division de statistique de l'ONU, voir <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/censusdates/> (consulté le 17 décembre 2019, en anglais).

¹⁸ Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, voir <http://www.apai-crvs.org/fr/node/238> (consulté le 17 décembre 2019).

en Éthiopie nécessite 230 dollars par habitant et par an, soit près de six fois l'investissement de 40 dollars par habitant en 2018 (UNICEF et al., 2018).¹⁹

41. Pour réduire la pauvreté et faire jouer à la politique fiscale son rôle d'instrument d'équité, il est essentiel d'élargir l'assiette fiscale, d'éliminer les échappatoires fiscales, de donner la priorité aux dépenses ayant le plus grand impact sur les moins privilégiés (services sociaux de base), de veiller à ce que les destinataires des dépenses publiques en soient les réels bénéficiaires et de lutter contre les flux financiers illicites. Il convient de tirer parti des possibilités financières novatrices telles que les obligations vertes, les obligations bleues, les financements mixtes, les obligations indexées et les obligations de développement. Les secteurs financiers numériques devraient être encouragés et réglementés. Il faudrait instaurer un climat propice à l'investissement, en réduisant les coûts de transaction, en levant les obstacles à la création d'entreprises, en consolidant les droits de propriété et en améliorant les infrastructures. Il faudrait soutenir la mise en œuvre de la feuille de route 2019-2021²⁰ du Secrétaire général de l'ONU pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 devrait être soutenue et contribuer ainsi aussi à la réalisation de l'Agenda 2063.

42. Les pays doivent donc entreprendre des recherches et concevoir et mettre en œuvre une politique, une stratégie et un plan nationaux intégrés de financement novateur pour appuyer leurs stratégies nationales de développement conformément aux cibles des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. La stratégie de financement regroupera de manière intégrée les diverses politiques et instruments de financement. Cela suppose que les pays procèdent à une évaluation stratégique de leurs besoins de développement et mettent à disposition les ressources nécessaires au financement des besoins prioritaires.

43. Le changement climatique est un défi extraordinaire auquel le continent et le monde sont confrontés. Il faudra investir des centaines de milliards de dollars pour passer d'urgence à une économie à faible émission de carbone et à l'épreuve du climat. Les obligations vertes et les obligations climatiques sont devenues une partie importante des instruments de financement vert avec lesquels on s'efforce de relever ce défi. Il convient de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays africains pour leur permettre de tirer parti des diverses formes de financement international de la lutte contre les changements climatiques.

B. Technologie

44. Afin de réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063, les pays doivent améliorer la qualité et la pertinence de leurs cadres nationaux de politique en matière de science, de technologie et d'information (STI) en mettant davantage l'accent sur les dimensions sociales et environnementales du développement durable. Les principales interventions visant à intensifier la mise en œuvre devraient comprendre la mobilisation d'investissements nationaux (publics et privés) et internationaux novateurs par le biais de l'investissement étranger direct, car la STI aura un rôle important à

¹⁹ UNICEF et al. (2018). Financing the Child Centred Sustainable Development Goals (SDGs) in Ethiopia, 2018. Disponible à l'adresse : <https://ethiopia.un.org/sites/default/files/2019-09/Financing%20the%20Child%20Centred%20Sustainable%20Development%20Goals%20%28SDGs%29%20in%20Ethiopia.PDF> (consulté le 18 décembre 2019)

²⁰ Nations Unies (2019). Feuille de route du Secrétaire général des Nations Unies pour le financement de l'Agenda 2030 pour le développement durable 2019-2021. New York. Disponible (en anglais) à l'adresse www.un.org/sustainabledevelopment/wp-content/uploads/2019/07/UN-SG-Roadmap-Financing-the-Sustainable-Development-Goals-July-2019.pdf (consulté le 17 décembre 2019).

jouer dans l'accélération de la réalisation des objectifs du développement durable 2, 3, 8, 9, 13 et 17.

45. La Commission de la science et de la technologie de l'ONU - en collaboration avec la CEA, la Commission de l'Union africaine et l'ONU - devrait appuyer une publication annuelle sur les « Perspectives de la STI - Objectifs de développement durable - Objectifs de l'Agenda 2063 », qui souligne le lien entre la STI et le développement durable, intégrant les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 dans les programmes de recherche et d'innovation scientifiques, et des indicateurs pour mesurer les contributions de la STI aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063.

46. Les pays africains doivent mettre en place des politiques qui encouragent l'investissement africain et non africain en faveur de l'adoption par la recherche d'une science transformatrice qui apporte des avantages réels aux populations et favorisent l'appropriation communautaire et l'appui public et politique à la STI, en appliquant des mécanismes de responsabilisation propres à faire peser sur les gouvernements l'obligation d'augmenter les investissements financiers nationaux dans la STI et à renforcer la participation des acteurs non étatiques.

47. En outre, les pays devraient s'engager dans la transformation numérique et mettre en place l'infrastructure numérique nécessaire pour réduire la fracture et l'inégalité numériques par des politiques et des stratégies appropriées.

48. Tous les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies de transformation numérique d'ici à 2025, et au moins 40 % des populations devraient utiliser le financement numérique.

49. D'ici à 2025, les services à haut débit de base devraient être rendus abordables dans tous les pays africains, à moins de 2 % du revenu national brut mensuel par habitant, avec un taux de pénétration de l'Internet haut débit de 35 %. En outre, d'ici à 2025, 60 % des jeunes et des adultes devraient avoir atteint au moins un niveau minimum de maîtrise des compétences numériques durables.

C. Commerce

50. Comme il a été souligné précédemment, la Zone de libre-échange continentale africaine a un rôle crucial à jouer dans la réalisation de l'objectif du développement durable 17. Elle est également un projet phare mené dans le cadre des efforts de l'Afrique en vue de réaliser la transformation structurelle des économies du continent et conformément aux prescriptions de l'Agenda 2063²¹, étant donné la possibilité que la ZLECA offre la possibilité d'accroître le commerce intra-africain et son contenu industriel, ainsi que de renforcer la position de l'Afrique dans le paysage commercial mondial. L'Agenda 2063 établit des liens clairs, au-delà de l'objectif 17, avec les objectifs de développement durable.

51. Pour atteindre les cibles 17.10 et 17.11, les États membres africains devraient effectivement appliquer l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et ses dispositions. En ce qui concerne la cible 17.10, les progrès seront jugés satisfaisants si les États membres éliminent complètement les droits de douane sur le continent africain pour au moins 90 % et 95 % des lignes tarifaires d'ici à 2025 et à 2030, respectivement. En ce qui concerne la cible 17.11, une mise en œuvre adéquate de l'Accord portant création de la ZLECA devrait contribuer à accroître la part actuelle du

²¹ Voir Union africaine, Projets phares de l'Agenda 2063. Disponible à l'adresse <https://au.int/en/agenda2063/flagship-projects> (consulté le 17 décembre 2019).

commerce intra-africain de 25 % et de 37 % d'ici à 2025 et 2030, respectivement.

52. Les réalisations au titre des cibles 17.10 et 17.11 sont étroitement liées, car la suppression des droits de douane sur le continent devrait contribuer à l'augmentation du commerce intra-africain. En d'autres termes, les efforts déployés pour atteindre la cible 17.10 devraient contribuer directement à la réalisation de la cible 17.11.

53. Afin de soutenir les États membres africains dans le processus de mise en œuvre de la ZLECA, les entités des Nations Unies telles que la CEA, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, devraient aider (à leur demande) les États membres dans l'élaboration de stratégies nationales ou régionales de mise en œuvre puis dans leur exécution. Étant donné que le secteur privé jouera un rôle clef dans le processus de mise en œuvre de la ZLECA, il serait essentiel de mettre au point un outil de suivi pour situer les goulets d'étranglement (et faciliter leur élimination) et faire en sorte que le secteur privé puisse tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange.

54. Les États membres africains devraient donc formuler une position commune d'ici à 2025 afin que les négociations au niveau de l'Union africaine avec les partenaires extérieurs soient engagées avant 2030. Cela est essentiel pour remodeler les relations avec l'Union européenne et les États-Unis dans les périodes d'après Cotonou et d'après la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique en 2025, respectivement, ainsi qu'avec les partenaires émergents (tels que la Chine et l'Inde).

55. Les organismes des Nations Unies - avec la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, au premier plan - doivent plaider en faveur de nouvelles relations commerciales entre l'Afrique et ses partenaires, le groupe de réflexion G-20 étant une plateforme crédible pour le plaidoyer. Les organismes des Nations Unies devraient également entreprendre des recherches plus poussées pour mieux justifier l'importance qui s'attache à ce que les futures négociations commerciales concernant l'Afrique soient menées sur le continent.

56. Il est essentiel d'élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECA, en tenant compte du cadre macroéconomique, en recensant les possibilités commerciales et les mesures propres à maximiser les avantages de la zone de libre-échange et à en réduire les risques au minimum, y compris par des mécanismes de financement réalistes et des plans de suivi et d'évaluation solides.

D. Statistiques

57. Des données et des statistiques désagrégées de qualité et à jour sont indispensables pour mesurer, suivre et évaluer tous les objectifs et cibles du développement durable, ainsi que les aspirations de l'Agenda 2063. Le rôle important des statistiques dans la réalisation des 16 autres objectifs et cibles du développement durable a été reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui préconise un partenariat mondial pour renforcer les capacités statistiques des pays en développement (par. 48). Les mesures suivantes pourraient être recommandées pour donner une nouvelle impulsion à cet objectif :

a) Les institutions des Nations Unies et les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux devraient appuyer le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la modernisation des bureaux nationaux de statistique et d'autres institutions, organismes et organisations de la société civile, dans le cadre des systèmes statistiques nationaux.

b) Les pays devraient promouvoir des mécanismes nationaux de coordination institutionnelle qui facilitent le partage ou la mise en relation des données entre les institutions dans des conditions de sécurité. Ces mécanismes garantiront que les activités statistiques, l'infrastructure des données, la classification et la législation sont coordonnées entre les institutions concernées. Les bureaux nationaux de statistique pourraient jouer ce rôle.

c) Les institutions des Nations Unies et les partenaires de développement devraient aider les pays à mettre en place une base solide d'infrastructure de données bien conçue, une infrastructure nationale de données bien organisée et cohérente facilitant le partage et la mise en relation des données et un appui à l'infrastructure nationale de données grâce à une législation ouverte et transparente appropriée, à des procédures de gouvernance des données solides et à un cadre éthique solide.

d) Les pays africains devraient créer des portails nationaux d'observatoires des objectifs de développement durable pour recueillir, traiter et stocker systématiquement et régulièrement les données et informations sur chacun des objectifs et cibles. La gouvernance des observatoires devrait être composée de tous les départements ministériels, des banques, des fournisseurs de services mobiles, des sociétés de biens de consommation courante, des prestataires de soins de santé, des sociétés de services publics, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales.

e) Des observatoires régionaux des objectifs de développement durable reliant les observatoires nationaux des objectifs de développement durable devraient être créés au sein des communautés économiques régionales. Les observatoires régionaux tiendront régulièrement des réunions d'examen et suivront les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs et en rendront compte chaque année. Ils appuieront les processus d'examen national volontaire et d'examen régional volontaire dans leur région. Ils constitueront un mécanisme essentiel d'information au service du Forum régional africain pour le développement durable.

E. Renforcement des capacités

58. Le renforcement des capacités en matière de financement est un objectif transversal essentiel qui a des répercussions sur tous les autres cibles et objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. La priorité devrait être accordée à cette cible. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles est nécessaire à tous les niveaux. Certaines interventions importantes peuvent comporter les mesures suivantes :

a) Créer un comité des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 sur le renforcement des capacités, afin de combler les lacunes et de répondre aux besoins, tant actuels que nouveaux, en matière de renforcement des capacités pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans les pays, et intensifier encore les efforts de renforcement des capacités. Ce comité peut être établi aux niveaux régional, sous-régional et national. Les objectifs spécifiques du comité devraient comprendre les mesures suivantes :

- i) Situer les lacunes et les besoins en matière de capacités et formuler des recommandations novatrices pour y remédier ;
- ii) Favoriser la coopération aux niveaux mondial, régional, national et infranational ;
- iii) Recenser et collecter les bonnes pratiques, les difficultés, les expériences et les enseignements tirés des travaux sur le renforcement des capacités ;

iv) Déterminer les possibilités de renforcer les capacités aux niveaux national, régional et infranational.

b) Les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement devraient appuyer les activités de renforcement des capacités nationales - notamment dans les domaines de la conception des programmes et des projets, ainsi que de leur mise en œuvre et de leur évaluation - par des approches axées sur la demande, mettant l'accent sur la facilitation et privilégiant un cadre de renforcement des capacités axé sur les programmes plutôt que sur les projets.

c) Les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement devraient renforcer l'appui international à l'exécution d'activités efficaces et ciblées de renforcement des capacités dans les pays en vue de soutenir les plans nationaux de mise en œuvre de tous les objectifs de développement durable, notamment par le biais de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et la coopération triangulaire.

d) Les ressources nationales, la collaboration du secteur privé et la coopération Sud-Sud et Nord-Sud devraient être encouragées pour garantir des investissements adéquats, le but étant d'accélérer le renforcement des capacités d'une masse critique de personnes qualifiées pour la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.

V. Messages clefs

59. Compte tenu de la croissance démographique rapide de l'Afrique, la demande d'investissements dans le développement du capital humain et des infrastructures physiques continuera de croître. Cela s'ajoute aux investissements pour la paix et la sécurité indispensables à la création d'un environnement propice à une croissance économique et inclusive.

60. La mise en œuvre de la ZLECA requiert une coopération et des systèmes solides fondés sur le respect des règles pour faire face à d'éventuels difficultés et différends. Le secteur privé est essentiel à la réussite de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA, car il est le principal moteur du commerce.

61. La numérisation a transformé la nature de la production et du commerce, une transformation qui a des implications tant pour les ambitions industrielles des pays africains que pour la mise en œuvre de la ZLECA. La nécessité urgente d'une approche continentale pour exploiter les avantages de l'économie numérique est abordée dans le cadre d'une stratégie de transformation numérique de l'Union africaine. Tous les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre une politique et une stratégie de transformation numérique d'ici à 2025, et au moins 40 % des populations devraient utiliser le financement numérique.

62. Une institution d'observation des objectifs nationaux de développement durable et de l'Agenda 2063 - dotée d'un portail Web permettant de rassembler, de traiter et de stocker systématiquement et régulièrement des données et des informations sur chacun des objectifs et des cibles, ainsi que d'assurer le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux – aidera à mieux suivre et à accélérer la mise en œuvre des deux programmes.

63. Un comité des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 chargé du renforcement des capacités – en vue de combler les lacunes, de répondre aux besoins, tant actuels que nouveaux, en matière de renforcement des capacités pour la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 dans les pays et d'intensifier encore les efforts de renforcement des capacités - sera essentiel pour accélérer la réalisation des deux programmes.
